

Date de convocation : 23 Septembre 2025

Date d'affichage : 23 Septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 11

L'an deux mille vingt cinq, le 29 septembre 2025 à 19h30

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale, sous la présidence du maire André CASTAGNA.

Présents : André CASTAGNA, Jean-François DUGOIS, Patricia SALERNO, Bruno SALERNO, Stéphane AUBRY, Didier CLEMENT, Thierry COPPIN, Mickael GIBONI, Amélie TENDART, Jimmy LAMBERT, Stéphanie PERROUD.

Absents excusés : Cécile BEAULIEU, procuration faite à André CASTAGNA, Fred AGNUS, procuration faite à Bruno SALERNO.

Absents non excusés : Thomas DELACOURT,

Secrétaire de séance : Patricia SALERNO.

Le quorum étant atteint et après approbation du procès verbal n° 05/2025 de la séance du 30 Juin 2025, monsieur le maire ouvre la séance à 19h30.

Concernant l'approbation de la convention de passage sur chemins communaux de la Sté du parc éolien de Bronne-sans-soucis

Le conseil décide à 12 voix pour et une abstention cette convention.

En ce qui concerne l'approbation des comptes de la CLECT :

Elle est approuvée à 9 voix pour et 4 abstentions.

Concernant le projet d'aménagement du terrain de pétanque :

Le conseil approuve à l'unanimité, des devis vont être demandés afin de lancer la suite de cette démarche.

Concernant la vente d'une portion du chemin rural dit du Pransil :

Cette vente permettrait à un particulier de faciliter la vente de son étang, la portion du chemin appartenant à la commune se trouve enclavée dans sa propriété.

Après en avoir délibéré, 11 élus(es) ont votés pour et deux contre. Cependant, étant donné la lourdeur des démarches administratives et les priorités actuelles, le conseil décide à l'unanimité de reporter ce projet à plus tard.

Concernant la DM2 de transfert de crédit d'investissement avance forfaitaire pour :

La garantie à la première demande et pour la retenue de garantie sur le marché de base, le conseil vote à l'unanimité. Un transfert de crédit du fonctionnement à l'investissement sera réalisé pour un montant de : 24 000 euros.

QUESTIONS DIVERSES :

Concernant le remplacement des glissières de sécurité accidentées par la Société Caddenz, Avenue du Dr Jolly et les quartiers :

Le conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

Concernant le projet de création d'un poste électrique « MARNE RIVE GAUCHE », conduit par RTE et ENEDIS qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables :

Mr le maire informe le conseil de la demande d'avis formulée par la DREAL Grand Est dans le cadre de la concertation préalable sur l'aire d'étude de ce projet.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité

Le conseil approuve à l'unanimité la demande de devis à la société Colas pour le remplacement de deux bouches d'égout rue de Coulmier et la réfection de voiries.

Mr le maire clôt les débats, remercie le conseil et lève la séance à 22 heures.

Secrétaire de séance :
Patricia SALERNO

Maire
André CASTAGNA

